

SOMMAIRE

	pages
ÉDITORIAL – L'édito	1
ABONNEMENT – La Lettre de Psychiatrie Française	2
HOMMAGE – Geneviève HAAG (1933-2022)	3 à 5
COLLOQUE 25 novembre 2022, à Paris – L'Animal : intérêts psychopathologiques et thérapeutiques. Résistances et médiations	6 à 9
ACTUALITÉS PROFESSIONNELLES – La Loi du 14 février 2022 en faveur de l'activité professionnelle indépendante : une meilleure protection patrimoniale des médecins libéraux	10-11
BILLET D'HUMEUR... – Tenir toujours, envers et contre tout	12-13
FORMATION FAF-PM Le 8 décembre 2022, en visio – Rôle et places des psychiatres libéraux dans l'articulation entre CPTS et PTSM	14
ON EN PARLE – Une évolution possible de la psychiatrie	15-16
LIVRE EN IMPRESSIONS – Grille d'évaluation de l'autisme. Le moi corporel	17-18
PSYCHIATRIE FRANÇAISE – N° 1/22 : Avoir peur	19
PAS DE DISCOURS SANS LECTURE – Ouvrages récemment parus	20
RENDEZ-VOUS – Séminaire de phénoménologie psychiatrique « Phénoménologie et environnement »	21
LES CHEMINS DE LA CONNAISSANCE – Formations, réunions et colloques	22-23
COLLOQUE 24 mars 2023, à Paris – L'actualité des pratiques psychothérapeutiques en psychiatrie	24

L'ÉDITO

Patricia ADAM*

Cette nuit – pas n'importe quelle nuit –
Celle qui suit la réunion du comité de rédaction,
J'ai fait un rêve : l'édito avait l'allure d'une page blanche.
Le groupe, porteur d'éveil, provoque-t-il à l'excès les pensées ?
Débride-t-il les pulsions et engendre la spontanéité ?
Alors... Choisir une poignée de mots, les jeter sur le papier
Les voir rouler tels des dés, laisser leurs traces.
Puis faire confiance, oser, permettre
Quinze à vingt lignes c'est suffisant pour prendre sens.

Parler d'actualités.
Un « file dans ta chambre ! » au ton violent le doigt pointu
Mérite-t-il d'être débattu ?
La formation des Internes, les futurs psychiatres ?
Argumenter qu'aucun ne peut prétendre l'être
Sans devenir médecin-spécialiste et psychothérapeute en même temps.
Il y a là du grain à moudre, du fil à retordre
Ça nécessite plus d'un rêve pour penser le sujet !
Mais sans les rêves, agirait-on ?
Ensemble on en discutera, on y reviendra !
Et qui la prochaine fois en rêvera ?

Qui pour prétendre qu'aligner les mots n'est pas sorcier ?
Autorise-t-on la poésie, la fluidité et un peu de légèreté ?
Vouloir jouer peut-être !
Toujours donner sens, ne pas tricher.

Puis au réveil, vous raconter cela... Le compte y est !

Bonne lecture.

* Psychiatre à Tours.

ABONNEMENT

TARIF PRÉFÉRENTIEL

BULLETIN D'ABONNEMENT

A retourner à l'Association Française de Psychiatrie : 45, rue Boussingault – 75013 PARIS

TARIF 2022

40 EUROS TTC – France métropolitaine
50 EUROS TTC – Hors métropole

Vos coordonnées :

Raison sociale (Institutions) :

Pour l'Union Européenne, N° de TVA intracommunautaire

Nom* Prénom*

Exercice Professionnel : Libéral Hospitalier Salarié

 @

*

Code postal* Ville*

* 

* Champs obligatoires

Votre commande :

Abonnement à La Lettre de Psychiatrie Française

Ces tarifs ne concernent pas les membres de l'AFP et du SPF à jour de cotisation, qui bénéficient d'un tarif préférentiel.

- Je confirme mon abonnement d'un an à *La Lettre de Psychiatrie Française* au tarif (France métropolitaine) de 40 euros TTC.
- Je confirme mon abonnement d'un an à *La Lettre de Psychiatrie Française* au tarif (hors métropole) de 50 euros TTC.

Pendant mon abonnement, je bénéficie de trois lignes gratuites pour une petite annonce en format ligne.*

Un justificatif de règlement vous sera adressé.

* Cette offre n'est utilisable qu'une seule fois par année, quel que soit le nombre de petites annonces communiquées à *La Lettre de Psychiatrie Française*.

Votre règlement :

par chèque à l'ordre de l'Association Française de Psychiatrie
ou par carte bleue sur le site :  <http://psychiatrie-francaise.com>

Date :

Cachet - Signature

Pour tout renseignement, merci de contacter l'AFP
45, rue Boussingault – 75013 PARIS

 01 42 71 41 11 –  contact@psychiatrie-francaise.com

HOMMAGE

GENEVIÈVE HAAG (1933-2022)



Photo : Collection particulière de Marie Makdessi Peyronnie. Geneviève Haag lors de la remise de la Légion d'Honneur par Simone Veil, avec à gauche Michel Haag et à droite André Green avec au fond James Gammil (2009).

**Lydia LIBERMAN
GOLDENBERG***

Le mot *Hommage* peut avoir une signification différente selon qu'il soit au singulier ou au pluriel. Écrire un hommage à propos de Geneviève Haag qui en a reçu de nombreux de son vivant mais aussi depuis son décès, est facile tant son œuvre est importante. Geneviève Haag est décédée le 5 juillet 2022 à 88 ans. *La Lettre de Psychiatrie Française* tient à lui rendre hommage tant elle fut une figure incontournable de la psychiatrie notamment par ses contributions indispensables à la compréhension de l'autisme infantile.

Voici quelques éléments de sa biographie :

Psychiatre, ancienne interne des hôpitaux psychiatriques de la Seine et psychanalyste, elle travaille à l'Institut Claparède (Neuilly-sur-Seine) où elle rencontre James Gammill dans les années soixante. Elle travaille sur

les travaux de Frances Tustin, Esther Bick et Donald Metzger. Elle contribuera à diffuser le courant de pensée post-kleinien en France.

Elle rejoint en 1964 l'Institut Médico-Éducatif Marie-Auxiliatrice à Champrosay (Essonne) dont elle devient le médecin chef. Elle y crée, dans les années 80, des soins individuels et groupaux innovants destinés aux enfants atteints de troubles autistiques sévères.

En 1973, elle participe activement à la création du GERPEN, Groupe d'Études et de Recherches Psychanalytiques pour le développement de l'Enfant et du Nourrisson.

En 1983, elle devient membre de la SPP (Société Psychanalytique de Paris).

En 1995, elle publie avec une équipe de cliniciens et chercheurs, une grille de repérage clinique des étapes évolutives de l'autisme infantile traité qu'elle va adapter et faire évoluer tout au long des années suivantes.

* Psychiatre à Paris.

En 2004, elle fonde avec Marie-Dominique Amy la CIPPA (Coordination Internationale entre Psychothérapeutes Psychanalystes et membres associés s'occupant de personnes Autistes). Elle est aujourd'hui présidée par Bernard Golse.

Vers 2010, elle a très activement participé à la recherche INSERM coordonnée par Jean-Michel Thurin et Bruno Falissard sur l'évaluation des processus de changement associés à la psychothérapie d'enfants et adolescents présentant un TSA. L'essentiel de ses travaux a été rassemblé aux PUF dans la collection Le Fil rouge, sous le titre « Le Moi corporel », en 2018 et « La grille d'évaluation de l'autisme » vient de paraître et fait l'objet d'un article « Livres en impression » dans ce numéro (cf. page 17).

Elle est nommée Chevalier de la Légion d'Honneur pour ses contributions cliniques et de recherche à la compréhension et l'accompagnement des troubles autistiques en 2009. Elle en fut décorée par Simone Veil.

Pourtant, Geneviève Haag ne recherchait pas tant les hommages que la compréhension du développement de l'enfant d'autant plus quand celui-ci était empêché. Tous ceux qui l'ont approchée, se souviennent de la qualité de son écoute, de ses dons d'observations qu'elle partageait d'une voix posée. Elle a supervisé de nombreux cliniciens et a su leur transmettre le résultat de ses recherches, notamment sur les processus corporels précoces chez les

personnes autistes. Elle était ouverte à tout ce qui pouvait permettre de comprendre l'autisme : son ouverture d'esprit aussi bien intéressé par les apports des neurosciences et des sciences en général qu'à la richesse des apports de la psychanalyste l'a inspirée dans ses recherches. Elle a mis au travail des centaines de « psy » en France afin de valider la nécessité des psychothérapies d'enfants autistes. Mes collègues psychologues d'alors ont contribué à cette aventure novatrice aussi bien dans sa forme que dans ses contenus (mais non pas tant dans ses conclusions : oui les psychothérapies d'enfants autistes permettent de faire évoluer leur situation vers un stade moins profond de leur autisme !). C'est, dans ce cadre, que j'ai demandé la contribution d'une psychologue qui l'a bien connue.

Geneviève Haag souhaitait le dialogue constructif entre les disciplines et regrettait les querelles stériles comme les attaques contre les psychanalystes dans le monde de l'autisme. Dans les dernières années de sa vie, elle a publié deux livres très riches (grâce à l'obstination de ses amis dont Bernard Golse !) dont le deuxième fut édité à titre posthume.

Agréez Chère Geneviève Haag cet hommage de ma sincère admiration.

* *
*

Voici le témoignage de Marie Makdessi Peyronnie, psychologue clinicienne avec laquelle j'ai partagé une longue expérience professionnelle, notamment lors de la recherche Inserm des Thurin et Falissard que nous avons mise en place dans notre CMP avec plusieurs collègues psychologues. Cette recherche fut un moment institutionnel important pour notre équipe et fut l'occasion d'approfondir l'apport de Geneviève Haag dans la compréhension de l'autisme et sa dynamique évolutive pour toute notre équipe pluridisciplinaire.

Marie MAKDESSI PEYRONNIE**

Au parc Montsouris, sous un grand cèdre, je patientais en attendant l'heure de mon premier séminaire avec vous, moi qui lisais vos écrits dix ans auparavant, de l'autre côté de la Méditerranée.

Vous m'avez accueillie en toute simplicité avec une grande attention, comme toutes les personnes qui vous ont approchée.

Vous avez consacré la majeure partie de votre carrière à la clinique de l'autisme jusqu'à construire une œuvre éclairante.

Pour appréhender un contenu clinique confus, chaotique, proche de l'archaïque, vous aviez l'art de nous ramener intimement à nos propres sensations et vécus primitifs sans pour autant les dévoiler, afin de nous apprendre à être au plus près de la compréhension de la souffrance de l'autre.

J'admire votre capacité à apporter cette « entourage » face à l'éclatement du corps d'un patient autiste morcelé,

** Psychologue Clinicienne Psychothérapeute.

mais aussi celle d'« entourer » l'éventuel éclatement de nos capacités de penser dans un métier où la fragilité des petits humains ne nous laisse pas indemne.

Consciente de l'importance de rassembler, je n'oublie pas ce jour historique où vous avez réuni tous ces professionnels proches de vous, avec l'aide de votre bienveillant mari Michel Haag, afin de créer la « Coordination Internationale entre Psychothérapeutes Psychanalystes et membres associés s'occupant de personnes Autistes » (CIPPA). Vous l'avez dirigée avec Marie-Dominique Amy, collègue et amie de longue date à l'Institut Claparède où vous aviez fait votre carrière. La CIPPA fut le lieu d'échanges de toutes les disciplines autour de l'autisme, accueillant tous les courants de pensée, toutes les recherches et aussi les personnes avec autismes.

J'admire aussi votre attention bienveillante aux parents de personnes autistes, auxquels vous avez toujours donné une place dans la psychothérapie de leur enfant. Vous avez su les soutenir dans les moments désespérants comme le rappelait ce papa à l'initiative de votre décoration du grade de Chevalier de la Légion d'Honneur. Vous avez précisé alors dans votre discours « on ne vient pas à ce métier par hasard ». Enfant, cherchant inlassablement le croisement du regard de votre sœur aînée qui brossait longuement vos cheveux, vous avez fait émerger de cette souffrance la théorie de « la boucle de retour ». Elle vous fut aussi inspirée par le dessin d'ellipse de votre patient et par le « rituel des Lions » dans l'Atlas marocain : à chaque croisement du regard *une boucle de retour* se forme en envoyant au thérapeute une réponse que ce dernier renvoie à son tour afin de cheminer avec l'enfant vers une maturation d'un lien intersubjectif.

Vous avez su creuser dans la théorie psychanalytique « une toile que vous avez peinte » par votre théorie sur l'autisme à l'instar des génies de l'art qui vous ont inspirée à l'école des Beaux-Arts avant votre formation en pédopsychiatrie et à la psychanalyse. Grâce à votre formation à Londres à la « Tavistock clinic », vous nous avez appris à observer les formes, les couleurs et les micro-mouvements avec les yeux d'un bébé. Guidée à Paris par la pensée et l'œuvre d'André Green vous nous demandiez de ne pas intervenir quand le patient est en action, afin de « ne pas rater l'occasion de percevoir la pulsion se déployer de sa source jusqu'à son but ». Convaincue que la source de la pulsion est dans le corps comme nous l'explique Sigmund Freud, vous êtes allée, accompagnée par votre époux psychanalyste Michel Haag et un groupe de collègues et amis, apprendre l'observation des bébés selon la méthode de « Tabula Rasa » d'Esther

Bick qui a été transmise dans un ouvrage de Michel Haag. Vous avez forgé en nous un outil qui est l'œil du contemplateur de l'œuvre qu'un bébé produit afin de nous propulser dans notre clinique à côté des enfants et des bébés à l'affût du moindre mouvement corporel indicateur d'une souffrance ou d'une progression. Vous nous avez donné comme boussole « La grille de repérage clinique des étapes évolutives de l'autisme infantile ». Convaincue du bien-fondé de valider notre travail clinique psychanalytique, vous avez introduit cet outil au cœur de la recherche sur l'autisme, menée dans le Réseau de Recherches Fondées sur les Pratiques Psychothérapeutiques U669 INSERM dirigé par Jean-Michel Thurin, en tant que co-animatrice avec Catherine Barthélémy. Avec admiration, j'ai perçu comment vous vous êtes adaptée aux technologies informatiques pour remplir les grilles scientifiques afin de mesurer la validité du travail clinique fait dans les séances de psychothérapie psychanalytique. Vous vous connectiez au web séminaire de cette recherche dix ans avant le premier confinement dû à la pandémie du Covid19. Vous nous insuffliez votre énergie créative, bien contagieuse et stimulante, à chaque fois que vous ouvriez le micro et vous apparaissiez sur nos écrans en disant « je peux intervenir ? »... mais bien sûr que oui nous n'attendions que cela !

Vous vous considérez comme étant un « passeur de Frances Tustin », vous nous avez transmis deux précieux ouvrages juste avant de nous quitter. Votre style simple et clair dans l'explication des mouvements complexes ainsi que votre proximité avec notre expérience clinique me poussent à me demander si vous connaissiez les patients que je suivais et si vous m'écriviez pour m'expliquer comment faire. Votre génie réside dans votre facilité à expliquer le mouvement contre-transférentiel physique et psychique en le décrivant comme indicateur de ce que ressent le patient autiste.

À titre personnel, je fus touchée le jour où vous m'avez demandé de vous appeler Geneviève, puis le jour où vous m'avez invitée à la cérémonie de votre décoration du grade de Chevalier de la Légion d'Honneur et enfin le jour où vous avez accepté de venir au dîner libanais que j'ai organisé pour mes amis à l'occasion de mon mariage. Face à votre joie de partager des saveurs libanaises et des échanges personnels, Michel et vous m'aviez confié que les invitations à dîner se faisaient trop rares en dehors de votre cercle familial. Je n'oublie pas le partage de plaisir dans la pensée, dans les saveurs, dans votre manière de raconter les souvenirs passés avec curiosité et émerveillement.

Grand merci Chère Geneviève Haag ! vous resterez vivante grâce à tout ce que vous nous avez transmis.



L'ASSOCIATION FRANÇAISE DE PSYCHIATRIE

PROPOSE une journée sur le thème

L'ANIMAL : INTÉRÊTS PSYCHOPATHOLOGIQUES ET THÉRAPEUTIQUES. RÉSISTANCES ET MÉDIATIONS

le vendredi 25 novembre 2022, à PARIS

ARGUMENT

L'animal fascine. Ne serait-ce que par son rôle dans l'enfance avec sa qualité essentielle de miroir du vivant constitutif de l'identité, alliant proximité et altérité jusqu'à sa radicalité sauvage et ses inévitables projections anthropomorphiques. Sa fonction transitionnelle englobant l'acquisition

de la parole n'est que rarement abordée en psychiatrie, outre la psychopharmacologie expérimentale qui ne sera pas traitée ici.

Cette formation, qui fait suite au DPC organisé par l'Association Française de Psychiatrie en 2018 « *Animal parlé/Animal parlant* », s'intéresse d'abord, en creux, à ce qu'on pourrait dénommer, en comparaison avec les débuts du cinéma et ses *histoires sans parole*, une « clinique muette ». Concernant les pathologies dites résistantes déjouant les pronostics, elle vise les situations régressives ou bloquées parfois liées à un défaut de prise en charge, ou encore à une absence de palliation d'une évolution connue pour être inéluctablement défavorable. Pertes de chance pour lesquelles le praticien a toujours intérêt à s'interroger sur sa formation, sa propre expérience et ses propres résistances associées à ses choix de référentiels et leurs propres espaces de transformation.

Dans ces interrogations, les perceptions initiales du praticien, y compris inconscientes, comportent, hors discours, une somme d'information considérable qui va, de façon directe ou indirecte, influencer les choix stratégiques : présentation globale, regard, teint, réactivité, éventuelles odeurs, etc. S'y adjoindront éventuellement des informations rapportées par des tiers sur des habitudes ou des bizarreries. Bref, tout ce qui échappe à la dynamique de l'échange verbal, même pimenté par l'incision de questions directives.

Le même échappement se retrouve au cœur de l'analyse des résistantes thérapeutiques médicamenteuses ou psychothérapeutiques : insistance de symptômes dits somatiques (dont le sommeil), enlèvement de l'expression du vécu subjectif dans un mutisme ou inlassable répétition, ennui. C'est l'intérêt des médiations non verbales, permettant d'espérer une transition vers le narratif et sa distanciation.

Parmi celles-ci la Médiation Animale, facilitateur qui, bien qu'en plein essor, reste mal connu des psychiatres malgré son utilisation actuellement préférentielle au début et en fin de vie : autismes et démences. Et plus récemment, les traumatismes psychiques sévères voire certains états mélancoliques. Ses indications ne sont pas codifiées mais concernent son rapport spécifique au regard, au rythme et au tactile qui permettrait d'escompter d'éventuelles mobilisations de l'originaire ou de l'archaïque, concepts discutables et discutés jusqu'à l'Arché comme figure de l'autre⁽¹⁾, y compris totémique. Référence à un surmoi dont Freud, en évoquant la psychologie animale, postule l'existence chez les animaux supérieurs qui, comme chez l'homme, présentent dans l'enfance une période plus ou moins longue de dépendance⁽²⁾.

Avec l'agressivité et l'anxiété comme symptômes communs à l'animal et à l'humain, cette médiation ouvre d'autres voies intéressantes pour les psychiatres : celles, privées d'échange verbal, des modes de travail des éthologues et des vétérinaires. Leurs nombreux progrès réalisés ces dernières décennies ne peuvent laisser les psychiatres indifférents au regard de leurs propres bases conceptuelles.

Exigence énoncée dès 1964 par Henri Ey à propos des « *aberrations instinctive* » (*perversions sexuelles, cannibalisme, agressivité, etc.*) : « *Nous retrouvons ici la notion même de régression ou d'archaïsme phylogénétique des comportements pathologiques de l'homme par quoi il est "dégénéré"... comme si l'homme en tombant dans la folie retrouvait les racines animales de son existence... C'est parce que les animaux disposent de moins de liberté et qu'il n'y a pas pour eux ni urgence, ni même possibilité du problème social de la liberté, que la Psychiatrie animale n'apparaît que dans une parcimonieuse et ambiguë réalité... Si le psychiatre doit être un anthropologue culturaliste, il doit être aussi, et par l'adéquation à l'objet particulier de sa science, un naturaliste* »⁽³⁾.

En 2021, Michel Kreutzer⁽⁴⁾, non sans affirmer une liberté animale, cible les transmissions animales intergénérationnelles de savoir et de coutumes qui ne sont plus uniquement reléguées au seul génome ou à « l'instinct », mais seraient bien le fait de communications d'une protoculture.

Oserait-on y voir une nouvelle médiation, cette fois au sein de la résistance d'archaïsmes épistémologiques ?

L'imaginaire des psychiatres faisant pleinement partie de leurs actions thérapeutiques, cette formation vise à ouvrir ces nouvelles perspectives.

⁽¹⁾ Green A. (2017). Après-coup, l'archaïque. Dans : Jacques Bouhsira éd., *L'originaire et l'archaïque* (pp. 229-256). Paris cedex 14 : Presses Universitaires de France. <https://doi.org/10.3917/puf.misso.2017.03.0229>

⁽²⁾ Freud S. (1938). Abrégé de psychanalyse, chapitre 1 : l'appareil psychique, *Œuvres complètes*, Tome XX, Presse Universitaire de France, avril 2014, page 235.

⁽³⁾ Henri Ey (1964). Le Concept de Psychiatrie Animale. Dans : A. Brion, H. Ey, *Psychiatrie animale*, pages 36 et 40. Préface de Boris Cyrulnick, Cercle de Recherche et d'Édition Henri Ey, Réédition : Volume I (2018), Volume II (2019), 626 pages.

⁽⁴⁾ Michel Kreutzer (2021). *Folies Animales*, Éditions Le Pommier, Août 2021, 227 pages.



L'ANIMAL : INTÉRÊTS PSYCHOPATHOLOGIQUES ET THÉRAPEUTIQUES. RÉSISTANCES ET MÉDIATIONS

PROGRAMME

8h30-9h00 : ACCUEIL DES PARTICIPANTS

9h00-9h15 : OUVERTURE DE LA JOURNÉE

Docteur François KAMMERER, Vice-Président de l'Association Française de Psychiatrie (AFP)

MATIN

FOLIES ANIMALES ET PSYCHIATRIE

Président de séance – Jean-Yves COZIC – Vice-Président de l'Association Française de Psychiatrie (AFP)

9h15
–
10h15

Michel KREUTZER, Éthologue, professeur émérite de l'université Paris Nanterre, membre du LECD, Laboratoire Éthologie, Cognition, Développement : *L'« anima demens » et la « pathologia »*.
Discussion avec la salle

10H15-10H30 – PAUSE

Président de séance – Jean-Louis GRIGUER – Psychiatre des Hôpitaux
Secrétaire Général de l'Association Française de Psychiatrie (AFP)

10h30
–
12h30

Florence BURGAT, Docteure en philosophie, Directrice de recherche à l'IRNAE/ENS-Paris : *La thèse freudienne d'un appareil psychique chez les animaux supérieurs*.
Discutants : **Patrice BELZEAUX**, Psychiatre, Président du Centre de Recherche et d'Édition Henri Ey (CREHEY) : *La place de l'ouvrage « Psychiatrie Animale » dans le parcours d'Ey vers son maître livre « La Conscience »*. **Paul-Laurent ASSOUN**, Psychanalyste : *De l'angoisse animale à l'animalité du surmoi : Pulsions et Culture*.
Discussion avec la salle

12H30-14H00 – DÉJEUNER LIBRE

APRÈS-MIDI

Président de séance – Lydia LIBERMAN-GOLDENBERG – Vice-Présidente
de l'Association Française de Psychiatrie (AFP)

MÉDIATIONS ANIMALES

14h00
–
15h00

Thierry BEDOSSA, Vétérinaire et comportementaliste, Collaborateur de nombreux projets de recherche éthique, Enseignant de l'enseignement agricole général et supérieur durant 25 ans, et **Sarah JEANNIN**, Psychologue clinicienne, Docteure en Éthologie, membre du LECD Paris-Nanterre : *médecine vétérinaire : De l'engagement en médecine vétérinaire aux pratiques comportementales : parcours et aboutissements*.
Discussion avec la salle

15H00-15H15 – PAUSE

15h15
–
16h30

Marine GRANDGEORGE, Maître de conférences HDR, Laboratoire Ethos, Université de Rennes 1 : *L'animal, compagnon des enfants avec trouble du spectre autistique : bénéfices et mécanismes sous-jacents*.
Angélique LAMONTAGNE, Vétérinaire doctorante Cifre à Agir pour la Vie Animale et au Laboratoire de Psychologie Cognitive CNRS & AMU, Marseille ; **Thierry BEDOSSA**, Vétérinaire comportementaliste et **Florence GAUNET**, Chercheuse au Laboratoire de Psychologie Cognitive, CNRS & AMU, Marseille : *La synchronisation comportementale du chien sur le comportement de l'humain, un pilier des interactions humain-chien*.
Discussion avec la salle

16h30
–
17h30

Delphine MORALI COURIVAUD, Psychiatre, Médecin Directrice de l'Institut de Victimologie, Paris : *La place des thérapies assistées par l'animal dans la prise en charge des victimes d'événements traumatiques*.
Discussion avec la salle

17h30
–
18h00

Enora BADUEL, Psychologue membre de l'Association Française de Thérapie Assistée par l'Animal.
L'expérience clinique de médiation animale dans les institutions.
Discussion avec la salle

18h00-18h15 : CLÔTURE DE LA JOURNÉE :

Maurice BENSOUSSAN, Président de l'Association Française de Psychiatrie (AFP)

COMITÉ SCIENTIFIQUE ET D'ORGANISATION :

Michel KREUTZER, Thierry BEDOSSA, Maurice BENSOUSSAN, Jean-Yves COZIC, Jean-Louis GRIGUER, François KAMMERER, Nicole KOECHLIN, Antoine LESUR, Lydia LIBERMAN-GOLDENBERG, David SOFFER



L'ANIMAL : INTÉRÊTS PSYCHOPATHOLOGIQUES ET THÉRAPEUTIQUES. RÉSISTANCES ET MÉDIATIONS



BULLETIN D'INSCRIPTION



COLLOQUE • vendredi 25 novembre 2022, à Paris • en présentiel

Mme <input type="checkbox"/> M. <input type="checkbox"/> Pr <input type="checkbox"/> Dr <input type="checkbox"/>	☎* :
NOM* :	Profession :
Prénom* :	☎* :
Date de naissance* :	Portable* :
Adresse postale* :	
N° RQTH (Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé) : <input type="checkbox"/>	
Commentaire, besoins spécifiques :	
Si médecin : Mode d'exercice professionnel Libéral : <input type="checkbox"/> Salarié : <input type="checkbox"/> Hospitalier : <input type="checkbox"/>	Ce colloque entre dans mon programme de DPC : Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> N° RPPS (obligatoire pour les médecins si DPC) :

* Informations obligatoires

Prendra part au COLLOQUE du 25 novembre 2022 en présentiel et règle ses droits d'inscription selon le tableau ci-dessous (chèque à l'ordre de l'Association Française de Psychiatrie) :

NOUVEAU : PAIEMENT PAR CARTE BANCAIRE
Vous pouvez dorénavant vous inscrire et régler vos droits d'inscriptions sauf pour le tarif de formation professionnelle sur notre site internet : <https://psychiatrie-francaise.com> jusqu'au 24 novembre 2022 midi

DROITS D'INSCRIPTION par personne	AVANT	APRÈS
	le 20 octobre 2022 (le cachet de la poste faisant foi)	
Tarif Général	<input type="checkbox"/> 120 €	<input type="checkbox"/> 150 €
Membres de l'AFP à jour de cotisation 2022	<input type="checkbox"/> 70 €	<input type="checkbox"/> 100 €
SUR JUSTIFICATIF : Étudiants de moins de 30 ans, internes, demandeurs d'emploi	<input type="checkbox"/> 30 €	<input type="checkbox"/> 50 €
Formation Professionnelle		
➤ Hors DPC : avec prise en charge de l'employeur pour les salariés – numéro de déclaration d'activité formateur : 11752504075 – Une convention sera établie entre l'AFP et votre employeur	<input type="checkbox"/> 240 €	<input type="checkbox"/> 270 €
➤ Actions de DPC : N° 23912200006		
• Libéraux : Frais de DPC pris en charge et indemnisation du participant par l'ANDPC	<input type="checkbox"/> 0 €	<input type="checkbox"/> 0 €
• Salariés : Frais de formation pris dans le cadre de la formation professionnelle par votre employeur. Une convention sera établie entre le l'AFP et votre employeur	<input type="checkbox"/> 665 €	<input type="checkbox"/> 665 €
TOTAL =
TARIF UNIQUE SUR PLACE : 200 € (aucune inscription au titre de la formation professionnelle ne sera effectuée sur le lieu du colloque)		

Le 2022

Signature :

INFORMATIONS PRATIQUES

Bulletin d'inscription à retourner accompagné du chèque de règlement correspondant à
l'Association Française de Psychiatrie – 45, rue Boussingault – 75013 PARIS

- Un accusé de réception d'inscription vous sera adressé dans les quinze jours à réception du document et du règlement.
- Capacité d'accueil maximale (200 personnes) en présentiel.
- Accepte des conditions générales de vente de formation (www.psychiatrie-francaise.com).

Annulation :

- Aucun remboursement d'inscription ne sera possible pour tout désistement qui n'aura pas été signalé **par lettre recommandée avant le 10 novembre 2022.**
- **Attention : frais de dossier compris dans le tarif : 40 euros non remboursables.**

LIEU DU COLLOQUE EN PRÉSENTIEL Salle de conférences de l'AQND 92 bis, boulevard du Monparnasse 75014 Paris	RENSEIGNEMENTS Association Française de Psychiatrie 45, rue Boussingault – 75013 PARIS – ☎ 01 42 71 41 11 ☎ contact@psychiatrie-francaise.com – 🌐 https://psychiatrie-francaise.com
--	---



L'ANIMAL : INTÉRÊTS PSYCHOPATHOLOGIQUES ET THÉRAPEUTIQUES. RÉSISTANCES ET MÉDIATIONS

- **Lieu de la formation :** AQNDC, Salle de conférences Notre Dame, 92 bis, boulevard du Montparnasse, 75014 Paris
- **Accès :** Métro Montparnasse-Bienvenüe (lignes 4, 6, 12, 13) – Vavin (ligne 4) – Edgar Quinet (ligne 6) – Notre-Dame-des-Champs (ligne 12)
- **Durée de la formation :** 7h15 : 9h00-12h30 et 14h00-18h15
- **Clôture des inscriptions :** en ligne le 24 novembre 2022 mais possibilité de s'inscrire sur place
- **Les plus de la formation :**
 - Intégration de connaissances nouvelles en psychiatrie concernant les prises en charge psychothérapeutiques non verbales dans les pathologies résistantes.
 - Élaborer des articulations entre psychiatrie et comportement animal.

- **Les compétences visées :**
 - Mieux soigner les pathologies résistantes.
 - Mieux poser les indications des médiations animales.
 - Mieux intégrer les médiations animales dans le panel des facilitateurs thérapeutiques que constitue l'ensemble des psychothérapies non verbales.
 - Mieux interpréter les modifications induites par les séances de médiation animale.

- **Pré-requis :**
Pas de pré-requis pour cette formation

- **Public concerné :**
Formation pour adultes
Tous professionnels médicaux en particulier de la psychiatrie et du champ de la santé mentale
Tous publics concernés ou intéressés par les questions de psychiatrie ou de santé mentale, à titre personnel ou professionnel
 - Pour le DPC
 - o Libéraux
 - o Salariés en centres de santé conventionnés
 - o Salariés des établissements de santé et/ou des établissements médico-sociaux

- **Objectifs :**
 1. Améliorer les compétences des soignants pour mieux traiter les pathologies résistantes.
 2. Améliorer les compétences des soignants dans les approches psychothérapeutiques non verbales et les facilitateurs de la communication.
 3. Améliorer les attitudes des soignants dans les pathologies résistantes.
 4. Mieux comprendre les conduites régressives induites par les pathologies résistantes.
 5. Améliorer les interactions entre les professionnels de la médiation animale et les psychiatres pour une meilleure connaissance des bases théoriques sous-tendant le travail de chacun.

- **Moyens :**
 - Moyens pédagogiques et techniques :
 - o Salle avec vidéoprojecteur
 - o Outils pédagogiques usuels
 - Modalités de contrôle des connaissances :
 - o Évaluation à chaud par QCM
 - o Feuilles d'émargement à signer par demi-journée

- **Accessibilité aux personnes en situation de handicap :**
N'hésitez pas à nous faire connaître vos besoins spécifiques en contactant notre référente handicap :
Mme Valérie LASSAUGE au 01 42 71 41 11

- **Annulation :**
 - Des frais de dossier de 40 euros seront retenus pour les annulations demandées avant le 10 novembre 2022
 - Aucun remboursement d'inscription ne sera possible après cette date

ACTUALITÉS PROFESSIONNELLES

LA LOI DU 14 FÉVRIER 2022⁽¹⁾ EN FAVEUR DE L'ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE INDÉPENDANTE : UNE MEILLEURE PROTECTION PATRIMONIALE DES MÉDECINS LIBÉRAUX

Avons-nous intérêt à porter la mention « entrepreneur individuel » ou « EI » sur nos documents professionnels, papiers à en-tête, factures ou documents divers ? Cette question posée par l'un de nos adhérents, nous a paru justifier une réponse argumentée de notre conseil Maître Véronique Gramond. Il va de soi qu'il ne s'agit que d'une recommandation que chacun évaluera à l'aune de sa situation personnelle et des particularités de son patrimoine et de la gestion de son Cabinet.

David SOFFER
Secrétaire Général du SPF

Véronique GRAMOND*

Faire le constat qu'un cabinet de médecine libérale constitue une entreprise individuelle nous éloigne passablement de l'idéal de l'exercice d'une belle profession vouée au soin et d'une profession libérale, soit, selon le Robert, un métier « de caractère intellectuel et que l'on exerce librement ». Or, ce professionnel semble devenu l'homme-orchestre : s'il assume les devoirs d'une charge déjà lourde, il est également dirigeant, employeur, cotisant, contribuable, cocontractant de ses fournisseurs, parfois débiteur de sa banque et la liberté convoitée a cédé le pas à l'asservissement numérique. Les aspects gestionnaires de la profession n'en sont pas les plus gratifiants et il n'a généralement reçu pour cela aucune formation. Pourtant, il lui faut bien s'y résoudre : le travailleur indépendant s'expose, si un accident de la vie met son activité en péril ou s'il s'avère piètre gestionnaire, aux pires difficultés financières, la « faillite », la curée...

La tradition juridique dessine de grandes catégories qui s'opposent et s'excluent : les biens sont meubles ou immeubles, les personnes sont physiques (« les gens ») ou morales (sociétés, associations...) ; seules certaines sociétés ont la possibilité de limiter leur responsabilité financière au patrimoine qui leur est dédié (le cas le plus connu est celui de la société à responsabilité limitée et,

pour les libéraux, celui de la SELARL, société d'exercice libéral à responsabilité limitée). Quant au travailleur indépendant ordinaire, personne physique, tout son patrimoine constitue une universalité qui forme le gage général de ses créanciers lesquels peuvent ainsi faire saisir sans discernement ses biens considérés comme personnels autant que ceux acquis pour les besoins de son activité professionnelle. Le code civil dispose en effet : « Quiconque s'est obligé personnellement, est tenu de remplir son engagement sur tous ses biens mobiliers et immobiliers, présents et à venir » et « Les biens du débiteur sont le gage commun de ses créanciers... » (articles 2284 et 2285 du code civil).

Progressivement, cependant, la nécessité de protéger les entrepreneurs individuels et leurs familles et la volonté, sans doute, d'encourager l'investissement personnel en limitant la prise de risque ont conduit à préserver la résidence principale de la famille qui est devenue *de plein droit* insaisissable par les créanciers dont les droits sont nés à l'occasion de l'activité professionnelle. Une exception à ce principe existe au profit de l'administration fiscale en cas de manœuvres frauduleuses ou d'inobservation grave et répétée des obligations fiscales du professionnel – il serait difficile de s'en émouvoir car il est principe que la fraude soit sanctionnée.

Dans les années 2010, la création de l'entrepreneur individuel à responsabilité limitée (EIRL) a permis d'isoler le patrimoine personnel du travailleur indépendant au-delà même de sa résidence principale : « Tout

* Avocat à la Cour.

⁽¹⁾ Loi n° 2022-172 du 14 février 2022 en faveur de l'activité professionnelle indépendante : <https://www.legifrance.gouv.fr/dossierlegislatif/JORFDOLE000044125588/>

entrepreneur individuel peut affecter à son activité professionnelle un patrimoine séparé de son patrimoine personnel, sans création d'une personne morale. »

Mais ce régime protecteur, trop compliqué dans sa mise en œuvre ou faute d'information suffisante des intéressés, n'a pas connu le succès attendu, si bien que la plupart des professionnels libéraux exercent encore à titre individuel, sans protection juridique particulière.

Le dispositif légal a donc été revu, simplifié et corrigé et la Loi du 14 février 2022 en faveur de l'activité professionnelle indépendante a instauré un statut protecteur de l'entrepreneur individuel appelé à se substituer à l'EIRL. Selon la direction des affaires juridiques de Bercy, ce statut est destiné à s'appliquer à quelque 3 millions d'indépendants ainsi définis : *personnes physiques qui exercent en leur nom propre une ou plusieurs activités professionnelles indépendantes.*

Ce nouveau statut est aisément mis en œuvre : l'entrepreneur individuel doit porter la mention « entrepreneur individuel » ou « EI » sur ses documents professionnels, papiers à en-tête, factures, documents bancaires. L'immatriculation « au registre dont relève l'entrepreneur individuel pour son activité lorsque celle-ci est prévue » est également nécessaire. Pour les libéraux, il semble à ce stade que l'immatriculation à l'URSSAF suffise. Précision doit être donnée qu'à compter du 1^{er} janvier 2023, toutes les formalités des entreprises (immatriculations, modifications, radiations) devront exclusivement être effectuées en ligne sur le site de l'institut national de la propriété industrielle. Ce guichet unique numérique est déjà accessible à l'adresse <https://formalites.entreprises.gouv.fr>

La loi prévoit que le professionnel indépendant dispose d'un patrimoine professionnel essentiellement constitué des biens, droits et obligations utiles à son activité professionnelle et qui forment un tout ; ce patrimoine constitue seul désormais le gage des créanciers professionnels. Ce principe est d'application générale et, au cas où le lecteur n'en croirait pas ses yeux, la Loi précise « les dettes dont l'entrepreneur individuel est redevable envers les organismes de recouvrement des cotisations et contributions sociales sont nées à l'occasion de son exercice professionnel ». Les services fiscaux et les organismes de recouvrement des cotisations sociales conservent toutefois leur gage général en cas de fraude ou manquements graves et répétés.

À l'inverse, les créanciers personnels ont pour gage le patrimoine qui n'est pas réservé à la profession ; mais si ce patrimoine personnel n'est pas suffisant à les désintéresser, ils peuvent pratiquer des voies d'exécution sur le patrimoine professionnel dans la limite du montant du bénéfice réalisé lors du dernier exercice clos.

Le patrimoine professionnel fait l'objet d'une définition réglementaire (c'est le décret 2022-725⁽²⁾ du 28 avril 2022) qui dispose notamment que lorsque l'entrepreneur individuel est tenu à des obligations comptables légales ou réglementaires, son patrimoine professionnel est présumé comprendre au moins l'ensemble des éléments enregistrés au titre des documents comptables lesquels sont également présumés identifier la rémunération tirée de l'activité professionnelle indépendante, laquelle est comprise dans le patrimoine personnel de l'entrepreneur individuel. Naturellement, la comptabilité doit être régulière et sincère et donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'entreprise, ce qui commande une bonne coopération du professionnel avec son expert-comptable auquel il doit fournir des renseignements complets et sincères. Mais, cela, nous le savions déjà.

L'exercice de séparation des patrimoines trouve sa limite temporelle lors du décès de l'entrepreneur individuel ou quand il cesse toute activité indépendante. Dans ces cas, une procédure de redressement ou de liquidation judiciaire peut s'avérer nécessaire.

La protection de l'entrepreneur individuel est conçue désormais comme le principe ; les dérogations à la définition de patrimoines distincts et pratiquement étanches forment l'exception à cette règle générale.

Hors les cas de fraude déjà mentionnés faisant échec à une protection dans ce cas illégitime, il faut signaler la possibilité pour le travailleur indépendant (qui ne peut naturellement pas se porter caution de lui-même) de donner en gage à un créancier professionnel ses biens privés. Ceci suppose, à peine de nullité, un accord écrit strictement formalisé, donné après un délai de réflexion de 7 jours. L'objectif de cet écart à la règle est d'éviter que la protection de l'entrepreneur ne se retourne contre ses intérêts en lui interdisant en pratique l'obtention de crédits. L'écueil possible, voire prévisible, est que les créanciers professionnels n'imposent de bénéficier d'une garantie sur les biens personnels du travailleur indépendant.

Ce rapide résumé de la législation nouvelle a pour objet d'attirer l'attention des lecteurs de la « Lettre » sur l'opportunité de se saisir d'un dispositif protecteur de leur patrimoine personnel, souple et de mise en œuvre aisée, cela quelle que soit leur ancienneté dans la profession puisque l'option pour ce régime pourra être réalisée à tout moment.

⁽²⁾ Décret n° 2022-725 du 28 avril 2022 relatif à la définition du patrimoine professionnel de l'entrepreneur individuel et aux mentions sur les documents et correspondances à usage professionnel : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000045695864>

BILLET D'HUMEUR...

TENIR TOUJOURS, ENVERS ET CONTRE TOUT

« Avant, on faisait du soin. On voyait les patients... Désormais on fait du tri. »⁽¹⁾

Patricia ADAM*

La phrase du Dr Laurence DRENO, pédopsychiatre au CHU de Nantes, lue dans *Le Monde* du 16 août 2022, m'est restée en tête une partie de l'été. Vous savez, il en est ainsi du refrain d'une chanson populaire dont on n'arrive plus à se passer et qu'on ne peut oublier. C'est plus fort que soi : une sorte d'imagerie musicale involontaire vient vous polluer le lobe frontal, titiller votre amygdale et impliquer vos émotions. Est-ce un trouble du langage ? Il ne s'agit nullement d'une expérience délirante construite autour de la perception négative du monde, ou d'une interprétation sur un cataclysme à venir. Si les mots du Dr DRENO s'imposent, c'est parce qu'ils sont vrais : tout le monde le sait. Une nouvelle fois l'alerte est lancée.

Depuis le confinement les services d'urgences sont toujours encombrés et les CMP débordés... Le secteur privé, moins souvent évoqué, l'est cependant tout autant. Plus aucun soignant ne se trouve disponible pour penser et prendre soin... Manque de structures adaptées, manque de moyens humains... Les choses ont été dites et le constat reconnu : les décideurs savent. Mais qu'est-ce qui est entendu ? Au final, qu'est-il retenu ? Puisque les nostalgiques ne sont pas encore sommés de se taire, je vous le dis : « Avant on voyait les patients, on pensait les projets de soins. »... désormais on fait du tri. Dans l'attente de la réalisation des promesses entendues, de leur concrétisation, chaque soignant s'organise comme il le peut, « bricole » ou jongle : il sait qu'ainsi il travaille mal.

* *

*

Il arrive que certaines ARS concèdent à reconnaître les manques de moyens. Les autorités administratives comptent alors les lits et constatent les déficits. Elles évoquent en conséquence des réorganisations impératives à mettre en place dans les services et le redéploiement jugé nécessaire des postes. On recompte... rien n'est ajouté, rien n'est multiplié. On entend des discours accusant le manque de développement des soins ambulatoires quand il conviendrait de souligner le manque d'anticipation et de détermination des décideurs politiques. Devenus aveugles volontaires et touchés par une surdité de circonstance, depuis longtemps informés : ils savaient.

C'est ainsi que dans les textes apparaissent des glissements sémantiques. À « psychiatrie » on substitue le terme de « santé mentale ». Par ce déplacement de sens où veut-on en venir, où veut-on nous conduire ? S'agit-il d'installer notre discipline dans un vaste programme quantifié et mesurable, soi-disant qualitatif voire préventif, mais répondant surtout à des exigences économiques prédéterminées ? S'il en est ainsi, c'est oublier la singularité de notre spécialité. C'est se tromper sur la réalité clinique en psychiatrie. Déjà, et très tôt, Henri EY nous enseignait la prudence, il nous prévenait des risques et nous informait des excès d'une telle méthode⁽²⁾. Notre discipline reste complexe : c'est là son intérêt. Les causes des maladies mentales encore discutées s'avèrent toujours méconnues. Dans le même temps, dans nos sociétés, le nombre de demandeurs de soins psychiques augmente... Accusée d'inefficacité, notre spécialité ne sera-t-elle donc jamais économiquement rentable ? Convient-il alors de la faire oublier, de l'effacer, de la gommer ou de la diluer, de la rendre floue et imprécise ? Jusqu'à perdre le sens du soin, perdre le sens de l'humain ?

Dans le même mouvement, veut-on faire disparaître le psychiatre ? Banaliser son savoir, négliger ses compétences, alors qu'aujourd'hui il est le seul médecin suffisamment formé pour poser le diagnostic d'une maladie mentale ? De par son expérience il est le seul apte à savoir s'adapter à la singularité. Malgré cela il vient d'être destitué, au profit du médecin traitant, du rôle pourtant évident qui lui revenait : celui de chef d'orchestre des soins psychiques. Veut-on amputer encore plus le psychiatre dans ses rôles alors qu'il devrait être le maître d'œuvre d'un parcours de soins ? Qui d'autre mieux que lui pour en revendiquer la légitimité ? Le psychiatre sait déléguer quand il le faut : au moment opportun il oriente vers le médecin traitant, il dirige vers le psychologue clinicien dont la formation validée est enfin reconnue, et dans le cadre de psychothérapies diversifiées il guide au mieux chaque patient. Avoir supprimé les prérogatives du psychiatre n'est rien moins qu'un manque de chance pour le patient.

Aussi, comment ne pas être inquiet ? Comment ne pas se questionner sur le sens donné aux soins demain ?

On voit déjà sur Internet certains Conseils de l'Ordre Départementaux émettre le message suivant : « Médecins généralistes, nous accompagnons votre pratique. Obtenir un avis psy : cliquez ici ». Un clic à effet magique, qui donnerait du temps à un mystérieux confrère quelque part... non

* Psychiatre à Tours.

⁽¹⁾ La phrase est extraite de l'interview du Dr Laurence DRENO. *Le Monde*. 19 août 2022.

⁽²⁾ *Manuel de Psychiatrie*. Henri EY, P. BERNARD, Ch. BRISSET. P. 135. MASSON. 1978.

surchargé ? À moins qu'une nouvelle carotte tarifaire vienne lui dégager du temps médical... Un avis « psy » ? Mais au fait, qui sera au bout du clic ? Psychiatre ou psychologue ? L'IPA⁽³⁾ ou l'IA⁽⁴⁾ ?

Alors, nous sommes tous à le dire : « la santé n'est pas un bien comme un autre. C'est un bien commun à partager, et nous devons permettre à tous l'accès à des soins de qualité ». Comment, dans le contexte actuel, rétablir une certaine confiance entre les médecins et les décideurs politiques ? L'ambition est majeure ! La tâche va être lourde et rude pour les négociateurs ! Les discussions pour la nouvelle Convention Médicale des médecins libéraux vont débiter, et le PLFSS 2023 va prochainement être débattu... « Conseil national de la refondation »... que des gros mots pour lutter contre toutes les inégalités d'accès aux soins de toutes causes : géographiques et territoriales, financières ou même culturelles.

Comme le disait notre ministre de la santé François BRAUN⁽⁵⁾ « cela me hérissé d'entendre » toujours parler de concurrence Public-Privé, et que chacun accuse l'autre camp d'être la cause du dysfonctionnement ! N'oublions pas que les soins pratiqués en secteur 1 restent intégralement remboursés. Il est aussi évident que la valorisation de l'acte doit tenir compte des difficultés de notre pratique et des responsabilités que nous supportons. Mais cependant, ne serait-il pas judicieux de sortir d'une nomenclature qui, aujourd'hui, semble tenir plus de la centrale nucléaire que de l'usine à gaz déjà mise en place hier ? Psychiatres, pensez-vous que nous ayons assez réfléchi au tarif unique, voire à la rémunération forfaitaire ? Vu suffisamment les avantages pour tous, plutôt que d'en comptabiliser les inconvénients pour nous ?

Que d'idées lancées ! Des plus raisonnables aux plus provocantes...

Pour pallier le manque de moyens humains et le manque de soignants, les patients-experts, dont le vécu de la maladie est source de savoirs, ainsi que les familles, ont su apporter leurs contributions aux soins. Cependant demain dans le parcours de soins allons-nous voir s'installer :

– des « pairs-aidants en santé mentale », ce que l'on qualifie déjà de nouveau métier. Après un DU, le nouveau formé serait orienté vers la réhabilitation psychosociale. Trois facultés se lancent dans la préparation du diplôme : Bordeaux, Tours et Marseille. Avec quelle grille de salaires ? Et surtout quels moyens financiers (publics ou privés) seraient impulsés dans ce qui est nommé « réhabilitation psychosociale » ?

– des « secouristes en santé mentale »⁽⁶⁾, formés en 14 heures contre 250 euros. Leur rôle serait « un repérage précoce et une assistance efficace » envers des personnes touchées par des troubles psychiatriques « ... une écoute active sans jugement, une information sur les ressources

disponibles et si besoin orienter (la personne) vers le service le plus adapté » : ceci est parfait. Il ne reste plus qu'à trouver le service non saturé, avec des lits à nouveau ouverts et prêts à accueillir les patients. Chacun sait aujourd'hui ce qu'il en est : les fermetures de lits se sont poursuivies.

Qu'attendre de tels discours ? Doit-on laisser dire et ne rien faire ?

Est-ce là, le « laisser-faire », l'attitude adoptée par les jeunes consœurs et confrères ? Sont-ils devenus partisans d'un « À quoi bon ? » avec le risque de perdre de vue l'éthique des soins ? D'ailleurs qu'ont-ils pensé du « Ségur de la Santé » ? Pourquoi sont-ils aussi nombreux à fuir en secteur 2 ? Dans le même temps d'autres se disent prêts à se déconventionner, et quelques-uns sont à la veille de quitter le métier. Est-ce le signe d'une ignorance ? Ou, au contraire, celui du rejet de ce que représentent et signifient les CPTS pour demain, de ce qui est pressenti dans les PTSM à venir ?... Est-ce nous, les anciens, qui n'avons pas su y faire ? Avons-nous été incapables de trouver des modes de communication efficaces et pertinents ? Nous en restons au constat de la raréfaction des échanges et de la perte de la convivialité. Alors que les plus jeunes sont sur Facebook ou LinkedIn, font-ils y vivre la solidarité et la confraternité ? Ont-ils des doutes sur les fonctions laissées aux psychiatres ? Et quels sont leurs désirs pour l'avenir de la psychiatrie ?

* *
*

Alors...

« Ils arrivent de plus en plus nombreux aux urgences psychiatriques... ont parfois moins de 12 ans. Ne savent plus s'ils sont filles ou garçons. » Dr Laurence DRENO.

Avant, on voyait les patients. On pensait les projets de soins. Aujourd'hui on fait du tri.

Mais qui postule pour être soignant ?... Les postes restent vacants.

... Désormais on fait du tri.

Avant, on... les patients... pensait les projets. Désormais on ne fait rien, on les renvoie chez eux. Au risque de... À quoi bon ?

**Ne laissons pas faire !
Ne laissons pas disparaître la psychiatrie !**

Souvenez-vous ! Daniel ZAGURY⁽⁷⁾ rappelait que « le pessimisme pour le psychiatre relève de la faute professionnelle » et Jean OURY⁽⁸⁾ nous recommandait « gentiment » de « tenir coûte que coûte, envers et contre tout » !

Ils nous enseignaient la résistance. Préparons-nous, car l'automne sera politique.

⁽³⁾ IPA : Infirmier en Pratique Avancée.

⁽⁴⁾ IA : Intelligence Artificielle.

⁽⁵⁾ *Le Quotidien du Médecin*, n° 9952, « Le Grand Entretien », p. 12. 2 septembre 2022.

⁽⁶⁾ *Le Quotidien du Médecin*, n° 9952, p. 9. 2 septembre 2022.

⁽⁷⁾ Daniel ZAGURY. « Comment on massacre la psychiatrie française ». Éditions de l'observatoire. Octobre 2021.

⁽⁸⁾ Jean OURY. « Il, donc ». 10/18. 1978.

ON EN PARLE

UNE ÉVOLUTION POSSIBLE DE LA PSYCHIATRIE

Gérard ROSSINELLI*

Quelles évolutions possibles de la psychiatrie dans un contexte difficile, l'accumulation de problématiques, drame, catastrophe dans tous les domaines de la vie sociale, économique et politique ?

Les problèmes reconnus prioritaires concernent la défense, l'agriculture, la cybersécurité, la transition écologique...

Malgré la dégradation de la situation, le champ de la psychiatrie demeure seulement en arrière-plan et on peut s'attendre à quelques améliorations statutaires ponctuelles des personnels soignants, une vague application des accords Ségur, mais plus sûrement un statu quo justifié par la situation globale environnante...

La psychiatrie ne suscite pas les mêmes intérêts que les urgences, la réanimation, la MCO (Médecine, Chirurgie, Obstétrique) mais indifférence ou rejet.

La chute démographique des psychiatres se poursuit.

Le manque d'attractivité, une mauvaise image, les contraintes multiples, l'information des médias induisent un désintérêt sélectif des jeunes médecins.

Le recrutement se tarit, et par exemple plusieurs départements sont dépourvus de pédopsychiatres ou ceux-ci ne sont pas accessibles.

Dans le secteur public, la vacance des postes apparaît conséquente.

Le secteur médico-social est aussi touché.

La situation semble plus complexe pour la psychiatrie libérale concernée à la fois par la baisse démographique, mais aussi par l'importance de la dimension environnementale socio-économique.

La nature ayant horreur du vide, les soins en psychiatrie voient l'émergence d'offres de médecine alternative, de soins offerts parfois par des thérapeutes autodésignés, voire dans un cadre sectaire, et parfois la substitution du rôle du psychiatre par d'autres professionnels de santé, notamment psychologues cliniciens...

Alors que paradoxalement les négociations conventionnelles ont amené des améliorations des tarifs conventionnels et leur élargissement.

L'ABANDON DE L'ÉTAT

Psychiatrie publique et privée ont connu un essor considérable depuis les années 60, découlant de la politique de secteur impulsée au départ par la circulaire ministérielle de mars 1960.

Après les horreurs de la seconde guerre mondiale, les famines dans les hôpitaux psychiatriques, une psychiatrie désaliénante, respectueuse des patients et de leur citoyenneté, rejetant ségrégation et stigmatisation, prônant socialisation, développement de la prévention et de la continuité des soins, orientation vers une psychiatrie communautaire s'élaborait dans le cadre du ministère de la santé, associant psychiatres et administration.

Depuis le 19^{ème} siècle, le développement des établissements psychiatriques et la loi du 30 juin 1838, l'État porte la psychiatrie publique, cherchant par ailleurs à associer par le financement les départements et collectivités sans réel succès, la psychiatrie n'étant pas électoralement intéressante.

Cela s'est manifesté par la suppression de nombreux lits d'hospitalisation psychiatrique, le départ de milliers de patients et leur espoir de resocialisation mais malheureusement les alternatives extrahospitalières sont apparues cependant limitées et ne parvenant pas à répondre aux besoins élémentaires de nombre de patients dont certains auteurs on pu dire les voir souffrir « d'externements arbitraires ».

L'État, l'administration ont soutenu et amplifié ces orientations, espérant de manière concomitante diminuer le coût financier des soins psychiatriques par la limitation de l'hospitalisation.

Depuis des années, les moyens affectés à la psychiatrie publique ont stagné, voire régressé alors que la pratique de secteur connaissait un réel succès et connu une croissance constante voulant répondre à la demande des personnes et familles redevables.

Depuis quelques années, le manque de lits d'hospitalisation en psychiatrie se fait ressentir, des séjours d'hospitalisation des patients raccourcis pour libérer de la place avec de graves incidences négatives et l'émergence de risques médicolégaux.

L'hémorragie de la démographie médicale psychiatrique a renforcé ces dysfonctionnements, les structures de soins et d'accueil sont apparues débordées, l'accès aux soins de plus en plus difficile avec incidemment diminution de la qualité des soins...

* Psychiatre honoraire des hôpitaux.
Président-fondateur de l'ANPEJ (Association Nationale des Psychiatres d'Exercice Judiciaire) et de la CNEPCA (Compagnie Nationale des Experts Psychiatres de Cours d'Appel).

LE DÉSARROI SOIGNANT

Malgré de nombreux mouvements de protestation, les besoins en personnel soignant n'ont jamais pu être pourvus. Les conditions de travail du personnel soignant sont marquées par la pesanteur bureaucratique, la lourdeur hiérarchique et administrative, la déresponsabilisation qui s'accompagne de péjoration, d'absence de reconnaissance et figent, démobilisent, découragent le comportement soignant.

Qualitativement la formation du personnel soignant, toutes professions confondues, est marquée d'une absence de formation réellement qualifiante.

Les soignants en psychiatrie ont été historiquement victimes des propositions du statut commun des anciens médecins psychiatres fonctionnaires avec les médecins de centres hospitaliers généraux, la disparition de l'infirmier de secteur psychiatrique en faveur de l'infirmier diplômé d'État, la valorisation de l'enseignement universitaire aux dépens de la formation professionnelle antérieure et du tutorat, induisant le vécu collectif de soignants diplômés non qualifiés, renforçant leurs difficultés professionnelles.

ÉVOLUTION ET PERSPECTIVES

L'État qui soutenait au départ la psychiatrie de secteur est devenu un élément freinateur majeur.

Par la limitation des moyens financiers et le manque d'effectifs, considérant la maladie mentale comme relevant de la notion de pathologie chronique, donc de financement limité.

L'État a opéré un virage à 180° dans le champ de la psychiatrie.

Une évaluation inadéquate de la situation par les représentants des organisations syndicales et professionnelles ne mettant pas en exergue la spécificité de la psychiatrie, cherchant à tout prix à intégrer le champ de la médecine hospitalière somatique a facilité cette orientation, orientation renforcée par les querelles intestines des professionnels de la psychiatrie et les réelles difficultés de la psychiatrie intégrative.

La psychiatrie, « médecine de l'âme » s'appuie sur le rôle direct, personnel des soignants, leur implication avec empathie et responsabilisation, dans l'intersubjectivité, utilisant les données évolutives techniques et thérapeutiques.

De surcroît le milieu professionnel psychiatrique est resté replié sur lui-même, se contentant d'un face-à-face avec les représentants du ministère de la santé, de la direction des caisses de sécurité sociale sans véritable recherche de soutien et d'alliance vis-à-vis des départements, des associations, des partis, organisations syndicales, élus départementaux et locaux...

Une réorientation s'impose car pendant des années il y aura une carence démographique de psychiatre et de personnel soignant.

– La maladie mentale demeure et il serait logique de s'orienter vers une psychiatrie réellement communautaire avec une recherche de partenariat complémentarité avec les professionnels de santé, notamment les médecins libéraux, le secteur social dans le respect des compétences réciproques, avec la quête d'implication de ces professionnels dans l'approche des soins et du CARE des patients souffrant de troubles mentaux.

En rappelant que dans leur spécialité les psychiatres sont seuls qualifiés pour les diagnostics et traitements des troubles mentaux, alors que des récentes circulaires ministérielles les excluent pratiquement pour les dépistages de la petite enfance.

– Les CPTS peuvent offrir un cadre de rapprochement qui ne doit pas se limiter à de nécessaires échanges téléphoniques ou transferts de patients mais à travers une implication conjointe et des éléments de soutien, de formation apportée aux autres professionnels non spécialisés...

La quête d'altérité, le respect des compétences et complémentarités de chacun, la cohérence des parcours de soins induisent d'autres pratiques de soins psychiatriques non contradictoires avec les lieux spécialisés de la psychiatrie de différents niveaux.

Pour relancer la dynamique psychiatrique, il convient de prioriser en urgence la revalorisation du rôle des soignants, le respect, la responsabilisation, la reconnaissance des compétences, la fin du carcan administratif, de l'absurdité des contraintes inhérentes.

La libération de la parole et de l'esprit d'équipe s'impose.

La réévaluation et restructuration des pratiques professionnelles, la formation initiale et la formation continue des soignants, le retour aux fondamentaux et la transmission du savoir pratique ne peuvent être contournés.

Peuvent être espérées des analyses, perspectives et plateformes communes associant psychiatrie libérale et publique, professionnels du soin en psychiatrie, les associations de patients et leurs familles soutenant les réformes nécessaires dans le champ des soins en psychiatrie non dilués dans le concept de santé mentale.

Mais la fragmentation de l'exercice médical de la psychiatrie, des multiples syndicats et organisations professionnelles nuisent à la crédibilité et l'efficacité de la discipline.

Il serait bon de s'unir, proposer analyses et perspectives communes dans un cadre à définir.

La division condamne toute perspective évolutive adaptée et nécessaire.

LIVRES EN IMPRESSIONS

GRILLE D'ÉVALUATION DE L'AUTISME

Lydia LIBERMAN-GOLDENBERG*

Le Moi corporel⁽¹⁾, premier livre de Geneviève Haag, paru en 2018 était une recension de l'ensemble des articles écrits ou conférences données lors de sa vie professionnelle : voir se déployer sa pensée au cours du temps en fonction de ses rencontres et de l'état des recherches était passionnant pour tout psychiatre.

Voici aujourd'hui paru à titre posthume, le livre que tous les professionnels s'intéressant à l'autisme et au développement de l'enfant attendaient sur la fameuse

grille de Geneviève Haag que nombre d'entre nous nommons ainsi alors que son nom officiel a changé au cours du temps.

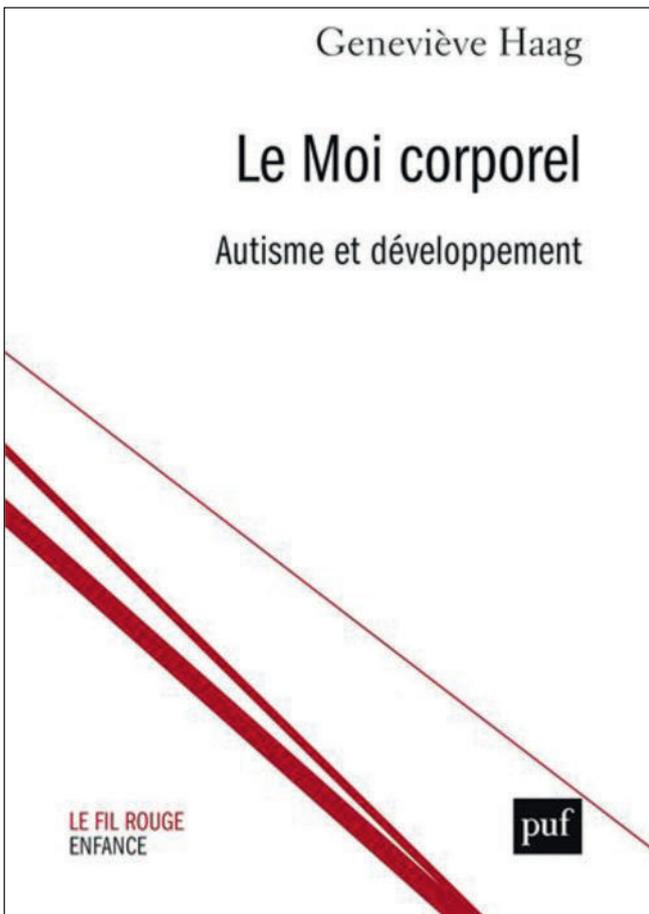
En 1995, lors d'un article princeps publié dans *La psychiatrie de l'enfant*⁽²⁾ elle se nomme la grille de repérage clinique des étapes évolutives de l'autisme infantile traité.

Le titre de ce livre est aujourd'hui, *Grille d'évaluation de l'autisme* avec en sous-titre *Cliniques des diagnostics et des processus de changements dans les TSA* dont le nom international est EPCA (Évaluation Psychodynamique des Changements de l'Autisme).

En 2008, Geneviève Haag remanie sa grille avec l'aide de Jean-Michel Thurin, en lien avec les cliniciens et les chercheurs afin d'en faciliter l'utilisation notamment dans le projet de recherches fondées sur les pratiques psychothérapeutiques. Nous ne reprendrons pas ici précisément les différents items explorés par cette échelle, mais disons qu'elle repose sur l'évaluation de la déficience dans la construction de l'image du corps, celle-ci nécessitant une intégration sensorielle transmodale passant par une communication émotionnelle avec des représentations motrices. Ou pour résumer : la construction de l'image du corps est à la fois associée à l'organisation spatiale et temporelle et permet l'émergence de représentations de soi et des autres.

L'ouvrage est préfacé par Bernard Golse dont nous reprendrons quelques éléments tant il contextualise et explique l'originalité de cette grille, suivi d'un avant-propos de Bruno Falissard qui a tant œuvré en pédopsychiatrie notamment dans la recherche française. Il lui rend hommage en parlant d'elle comme clinicienne qui pense en dehors des sentiers battus à l'heure où les TSA sont une notion devenue très floue.

Bernard Golse écrit dans sa deuxième remarque introductive le texte suivant : (...) Cette grille de Geneviève Haag demeure, aujourd'hui encore, tout à fait pionnier et d'avant-garde dans la mesure où elle ne peut être renseignée que si le clinicien fait preuve à la fois d'une

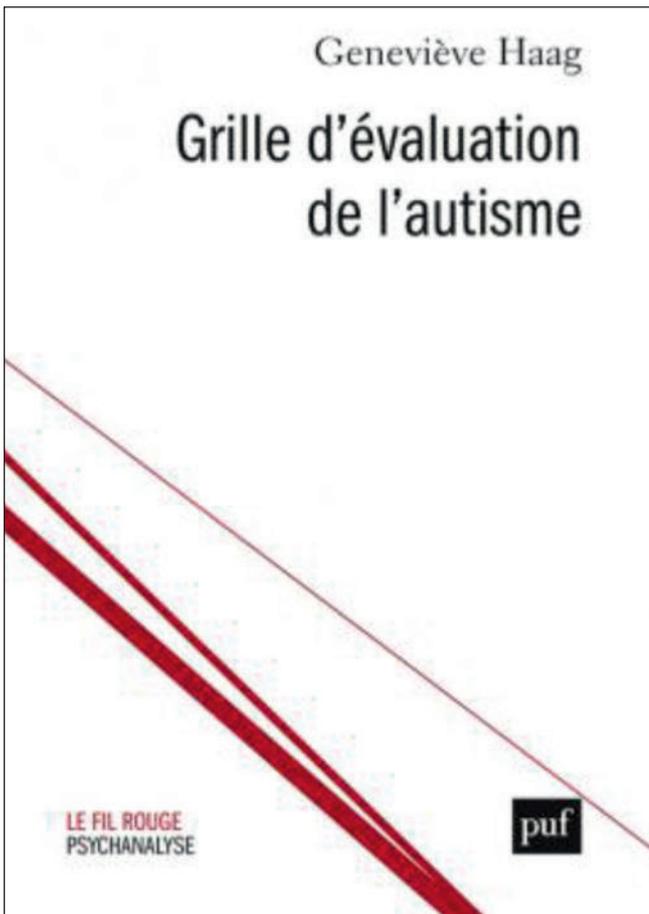


Auteur : Geneviève HAAG
Éditions : PUF
Collection : Le Fil rouge
Pages : 510
Parutions : juin 2018
EAN : 978-2-13-080088-0
Prix : 32,00 €

* Psychiatre à Paris.

(1) Paru dans la collection Le Fil rouge, Enfance, PUF, juin 2018.

(2) Vol. 38, n° 2, p. 495-527, signé par Haag G., Tordjman S., Clément M.-C., Cukierman A., Druon C., Duprat A., Jardin F., Maufas Du Chatellier A., Tricaud J., Urwand S.



Auteur : Geneviève HAAG
Éditions : PUF
Collection : Le Fil rouge
Pages : 256
Parutions : août 2022
EAN : 978-2-13-083559-2
Prix : 26,00 €

attention centrifuge (en direction de l'enfant qu'il observe) et d'une attention centripète (en direction de ce que l'enfant lui fait vivre intérieurement). Autrement dit, il s'agit d'un instrument qui prend bel et bien en compte le vécu du clinicien (pour ne pas dire contre-transfert...) et c'est bien évidemment ce qui fait profondément défaut à nombre d'outils actuellement utilisés dans le champ de la psychologie et de la psychopathologie. Cette dimension contre-transférentielle qui fait partie des impératifs absolus de la clinique et de la sémiologie avec les tout-petits (...) a déjà été prise en compte dans les versions les plus récentes de la Neonatal Behavioral Assessment Scale (NBAS) de Brazelton et de l'Alarme Détresse bébé (ADBB) d'Antoine Guédeney, mais c'est encore plus essentiel en matière d'autisme et de pathologies archaïques où le ressenti du clinicien est véritablement fondamental. Le fait que chaque item exige du clinicien, pour être coté, un mixte d'observation de l'enfant et d'observation de lui-même correspond à une avancée épistémologique essentielle qui

devra impérativement être étendue aux nouveaux outils d'évaluation qui pourront être proposés à l'avenir⁽³⁾.

Après l'introduction de Geneviève Haag, nous pouvons lire les publications autour de la grille :

- l'article princeps de 1995 suivi de son résumé ;
- l'article paru en 2005 dans *The International Journal Psychoanalysis* ;
- l'article de 2010 dans *The Journal of Physiology* centré sur l'examen de la fiabilité et de la validité de l'échelle afin d'évaluer l'évolution des personnes autistes en cours de traitement. Les auteurs souhaitent que l'utilisation de cette grille d'évaluation puisse favoriser les liens entre les perspectives psychanalytiques et la formation éducative des enfants atteints de troubles autistiques, et puisse contribuer au dialogue entre la psychanalyse, les neurosciences et la psychologie.

La seconde partie de l'ouvrage reprend l'histoire de la conception de cette grille, son utilité et son utilisation en clinique et de nombreux témoignages afin de permettre au lecteur de prendre toute la mesure de l'importance de cette échelle d'évaluation face à la clinique de l'autisme qui est souvent déroutante voire décourageante pour nos jeunes confrères.

À l'heure où la confusion s'étend dans la nosographie, spécialement dans celle de l'autisme, l'existence d'une grille aussi originale ne peut être que saluée et utilisée.

L'exemple de Geneviève Haag permet de comprendre que la recherche en psychiatrie nécessite des espaces de rencontres et de pensées entre les professionnels afin d'être source d'inspiration. Le Gerpen et la Cippa en pédopsychiatrie que Geneviève Haag a contribué à faire vivre, continuent à être des viviers de la pensée et ce genre de structures sont nécessaires pour faire vivre notre discipline. Que nos jeunes confrères et futurs confrères puissent y trouver aussi source d'inspiration et qu'ils ne cessent pas de créer, même si parfois l'ambiance est lourde. L'intérêt de notre métier est de pouvoir échanger sur notre clinique et nos pratiques, de pouvoir les théoriser afin de soigner au mieux nos patients. Le nombre de recherches en France est assez modeste comparé aux USA, mais la qualité de notre recherche est un des garants de notre continuité face aux jeunes générations mais aussi aux pouvoirs publics. Merci à Geneviève Haag de nous avoir donné un bel exemple de vie professionnelle accomplie.

⁽³⁾ Ibidem, p. 7.

REVUE PSYCHIATRIE FRANÇAISE

AVOIR PEUR

1/22 :

- Yves MANELA, *Éditorial*
- Antoine LESUR, *Quand la peur devient douleur : une nouvelle compréhension de l'angoisse ?*
- Serge HEFEZ, *Effondrements*
- Yves MANELA, *Ta bobine ne me revient pas*
- Simon Daniel KIPMAN, *Les héros de la peur*
- Charles GHEORGHIEV, *La peur ne fait pas le trauma*
- Jean-Luc VANNIER, *La psychanalyse s'est-elle finalement « fourvoyée » à l'université ?*
- Yves MANELA, *Avec les adolescents suicidaires*

RENCONTRE

- Stéphane BRETON, *Entretien avec Robert Misrahi*

POINT DE VUE

- Solenne LESTIENNE, *Se détacher du symptôme : la psychanalyse en question*

ENVIE DE LIRE

- *Devenir mère* de Monique BYDLOWSKI, ouvrage analysé par Gilbert DIEBOLD
- *Baleine* suivie de *l'Intellectuel dans le jardin* et de *Bal à Espelette* de Paul GADENNE, ouvrage analysé par Alain KSENSEE



PSYCHIATRIE FRANÇAISE

1/22 : AVOIR PEUR

Bon de commande à retourner au SPF :
45, rue Boussingault – 75013 Paris

Mme M. Pr Dr :

Nom :

Prénom :

 @



Code postal : Ville :

Commande exemplaire(s) du N° 1/22 x 25 € = €

à régler par chèque établi à l'ordre du **Syndicat des Psychiatres Français**.

PAS DE DISCOURS SANS LECTURE

OUVRAGES RÉCEMMENT PARUS

L'hétérographie

Écrire l'autre en nous

Jacques SUDAKA

David Reinharc Éd. : 2022 - Br. - 20,00 €

Où est passé le collectif ?

V.S.T. n° 155

Revue du champ social et de la santé mentale des CEMEA

Ères Éd. : 2022 - Br. - 16,00 €

Psychanalyse et médecine, entre corps et langage

Sous la dir. d'Houchang GUILYARDI

Ères Éd. : Actualité de la psychanalyse coll. - 2022 - Br. - 29,50 €

Le corps sensori-moteur du bébé à risque

Avancées théoriques et pratiques

Hervé BENTATA, Catherine FERRON, Marie-Christine LAZNIK

Ères Éd. : 2022 - Br. - 25,00 €

L'incurable de la vérité

Un réel de la psychanalyse

Erik PORGE

Ères Éd. : 2022 - Br. - 19,00 €

Féminismes et féminités

Le tout et le pas tout

Gisèle CHABOUDEZ

Ères Éd. : 2022 - Br. - 20,00 €

Écrire avant la nuit

Quand la personne âgée écrit sur son enfance

Anne-Marie MERLE-BERAL, Rémy PUYUELO

Ères Éd. : 2022 - Br. - 13,50 €

Les incestes

Clinique d'un crime contre l'humanisation

Jean-Luc VIAUX

Ères Éd. : 2022 - Br. - 25,00 €

PsyS

Une histoire inédite de la santé mentale

Jeffrey Alan LIEBERMAN, Aurélie BRETTEL (Traduction)

Edp Sciences Éd. : 2022 - Br. - 24,00 €

Psychiatrie désemparée

Dimitri KIJEK

L'Harmattan Éd. : Psycho-logiques coll. - Br. - 2022 - 14,00 €

Rêves et cauchemars des personnes exilées

Sous la dir. Armando COTE, Jacky ROPTIN

Ères Éd. : Centre Pirmo-Lévi coll. - Br. - 2022 - 20,00 €

L'13P infiltrée

Valentin GENDROT

Albin Michel Éd. : Br. - 2022 - 19,90 €



RETENEZ LES DATES

l'AFP organise

➤ **Le 24 mars 2023**, à Paris, **une journée de formation**, sur
L'actualité des pratiques psychothérapeutiques en psychiatrie
(cf. page 24)

➤ **Le 30 juin et le 1^{er} juillet 2023**
les Rencontres de Suze-la-Rousse, sur le thème du
Désir

Plus d'informations dans le prochain numéro de *La Lettre de Psychiatrie Française*

RENDEZ-VOUS



L'ASSOCIATION FRANÇAISE DE PSYCHIATRIE

PROPOSE

UN SÉMINAIRE DE PHÉNOMÉNOLOGIE PSYCHIATRIQUE en visioconférence

Ouvert à tout professionnel de santé, intéressé par une réflexion
sur les liens entre psychiatrie et psychopathologie phénoménologique

animé par le Docteur Jean-Louis GRIGUER, Psychiatre des hôpitaux, Docteur en philosophie

sur le thème « **Phénoménologie et environnement** »

ARGUMENT

Nous continuerons à réfléchir cette année sur les rapports
entre phénoménologie et environnement à travers des
problématiques aussi diverses que l'éco-anxiété, les jardins
thérapeutiques et les ambiances dans un contexte d'une brûlante actualité.
Nous conclurons notre séminaire par un Colloque le 17 novembre 2023, à Paris.

➤ **le vendredi 16 décembre 2022 de 9h00 à 11h00 :**
Approche phénoménologique de l'éco-anxiété, Dr J.-L. Griguer (Valence)

➤ **le vendredi 13 janvier 2023 de 9h00 à 11h00 :**
Phénoménologie et jardins thérapeutiques, Pr D. Pringuey (Nice)

➤ **le vendredi 10 février 2023 de 9h00 à 11h00 :**
**La notion d'atmosphère en psychopathologie
et ses implications dans la clinique**, Dr G. Di Piazza (Arezzo)

➤ **le vendredi 10 mars 2023 de 9h00 à 11h00 :**
Nature et phénoménologie, Dr J.-L. Griguer (Valence)

➤ **le vendredi 28 avril 2023 de 9h00 à 11h00 :**
Accélération sociale et effets subjectifs.
Autour du travail d'Harmut Rosa, Dr B. Martin (Valence)

Pour tous renseignements, contacter le Dr Jean-Louis GRIGUER

 jeanlouis.griguer@orange.fr

LES CHEMINS DE LA CONNAISSANCE VOUS CONDUIRONT...

Merci de vérifier que les colloques sont bien maintenus aux dates prévues

FORMATIONS ANNÉE 2022-2023

Le département de psychiatrie de l'Institut Mutualiste Montsouris organise un séminaire de psychopathologie de l'enfant et de l'adolescent sur le thème « **La clinique psychanalytique de l'adolescent : quelles spécificités ?** ». – Informations et inscriptions : auprès du secrétariat pédagogique : celine.vidal@imm.fr – ☎ 01 56 61 69 23

Le département de psychiatrie de l'Institut Mutualiste Montsouris organise un séminaire de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent : sur le thème « **Psychopathologie de l'adolescent et sciences sociales** ». – Informations et inscriptions : auprès du secrétariat pédagogique : celine.vidal@imm.fr – ☎ 01 56 61 69 23

Le département de psychiatrie de l'Institut Mutualiste Montsouris organise un séminaire de psychiatrie sur le thème « **Protection de l'enfance** ». – Informations et inscriptions : auprès du Secrétariat ÉTAPE : secretariat@etape.info – ☎ 01 53 42 36 15

Le département de psychiatrie de l'Institut Mutualiste Montsouris organise un séminaire de psychopathologie périnatale. – Informations et inscriptions : auprès du secrétariat pédagogique : celine.vidal@imm.fr – ☎ 01 56 61 69 23

Le département de psychiatrie de l'Institut Mutualiste Montsouris organise un séminaire de psychiatrie sur le thème « **La prise en charge des jeunes adultes étudiants** ». – Informations et inscriptions : auprès du Secrétariat ÉTAPE : secretariat@etape.info – ☎ 01 53 42 36 15

Le département de psychiatrie de l'Institut Mutualiste Montsouris organise un séminaire de psychopathologie des troubles des conduites alimentaires. – Informations et inscriptions : auprès du secrétariat pédagogique : celine.vidal@imm.fr – ☎ 01 56 61 69 23

AVIGNON, les 17, 18 & 19 : L'Association pour la Recherche et l'(In)formation en Périnatalité (ARIP) organise son 15^{ème} colloque de (Psy)Périnatalité sur le thème « **Environner bébé – Quel "village" pour un développement suffisamment bon ?** ». – Informations et inscriptions : ARIP – C.H. de Montfavet – Avenue de la Pinède – CS20107 84918 AVIGNON cedex – ☎ 06 73 29 32 77 – coordination@arip.fr – www.arip.fr

PARIS, le 24 : La Supervision et Analyse Psychanalytique des Pratiques organise une matinée d'étude sur le thème « **Comment résister à la tentative de démolition de nos institutions ?** ». – Informations et inscriptions : SAPP / Bali – 255, rue Saint-Jacques – 75005 PARIS – ☎ 06 81 14 65 42 – supervisionsapp@gmail.com – www.sapp-supervision-psychanalytique.com

PARIS, les 24 et 25 : La Fondation John Bost organise un colloque sur le thème « **Après la crise covid : soigner et accompagner autrement** ». – Informations et inscriptions : Fondation John Bost – 6, rue John Bost – 24130 LA FORCE – ☎ 05 53 58 01 03 – communication@johnbost.fr – <https://www.johnbost.org/inscription-colloque-2022/>

PARIS, le 25 : Le département de psychiatrie de l'Institut Mutualiste Montsouris organise un colloque sur le thème « **L'alliance, croisée des psychothérapies ou : des moyens de penser l'articulation entre la technique et la dimension interpersonnelles des psychothérapies** ». – Informations et inscriptions : Corine DUGRE LE BIGRE – IMM 52, bd Jourdan – PARIS 14^{ème} – ☎ 01 56 61 69 80 – corinne.dugre-lebigre@imm.fr

PARIS, le 25 : L'Association Française de Psychiatrie organise un colloque sur le thème « **L'Animal : intérêts psychopathologiques et thérapeutiques. Résistances et médiations** ». – Informations et renseignements : AFP – 45, rue Boussingault – 75013 PARIS – ☎ 01 42 71 41 11 – contact@psychiatrie-francaise.com – www.psychiatrie-francaise.com

PARIS, les 25, 26 et 27 : La Société Française de Psychopathologie de l'Expression et d'Art-Thérapie (SFPE-AT) organise ses Journées d'automne sur le thème « **Mesure et démesure** ». – Informations et inscriptions : SFPE-AT – 15, rue Daval – 75011 PARIS – sfpeat@gmail.com – www.sfpeat.com

PARIS, 26 : La Société d'Études du Psychodrame Pratique et Théorique (SEPT) organise une Journée d'Étude sur le thème « **L'identification en question** ». – Informations et inscriptions : Michaël PASZT – michaelpaszt@gmail.com – ☎ 06 86 84 78 87 – <http://www.asso-sept.org>

PARIS, les 26 et 27 : L'École de Psychanalyse des Forums du Champ Lacanien (EPFCL) organise ses Journées Nationales sur le thème « **Qu'est-ce qu'on paye en Psychanalyse ?** ». – Informations et inscriptions : EPFCL – 118, rue d'Assas – 75006 PARIS – ☎ 01 56 24 22 56 – jn2022.epfcl@gmail.com – www.champlacanienfrance.net

LILLE, du 30 novembre au 3 décembre : Carco organise le 14^{ème} Congrès Français de Psychiatrie sur le thème « **Transmettre** ». – Informations et inscriptions : Carco – 10, rue aux Ours – 75003 PARIS – ☎ 01 85 14 77 77 – inscriptions@carco.fr – <https://congresfrancaispsychiatrie.org>

RÉUNIONS ET COLLOQUES

EN FRANCE

Novembre 2022

RENNES, les 17 et 18 : L'Association Psychologie & Vieillesse organise un colloque sur le thème « **Médiations et modes d'interventions dans la clinique psychologique en gérontologie** ». – Informations et inscriptions : Association Psychologie & Vieillesse – 4, square de Gascogne – 35000 RENNES – ☎ 02 99 54 94 68 – psychologie.vieillesse@wanadoo.fr – www.psychogeronto.com



L'Association Française de Psychiatrie

PROPOSE UN COLLOQUE SUR LE THÈME

L'Animal : intérêts psychopathologiques et thérapeutiques. Résistances et médiations

le 25 novembre 2022

à PARIS

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS :

sur notre site internet :

www.psychiatrie-francaise.com

Association Française de Psychiatrie

45, rue Boussingault – 75013 PARIS

☎ 01 42 71 41 11 – 📠 01 42 71 36 60

✉ contact@psychiatrie-francaise.com

Décembre 2022

PARIS, le 1^{er} : L'École de Propédeutique à la Connaissance de l'Inconscient organise une journée de formation sur le thème « **Corps et langage, clinique du corps parlant** ». – Informations et inscriptions : EPCI – 1 rue Pierre Bourdan – 75012 Paris – ☎ 01 43 07 89 26 – 🌐 www.epci-paris.fr

SAINTE-GENEVIÈVE-DES-BOIS, le 2 : L'Établissement Public de Santé Barthélémy Durand organise les 50 ans des secteurs de pédopsychiatrie sur le thème « **La relance psychique** ». – Informations et inscriptions : EPS Barthélémy Durand – ☎ 00 00 00 00 00 – 📧 [relance.psychique\(at\)eps-tampes.fr](mailto:relance.psychique(at)eps-tampes.fr) – 🌐 https://www.eps-etampes.fr/fileadmin/user_upload/Actualites/PROGRAMME_EPSBD_journee-pedopsychiatrie_dec2022_WEB.pdf

Janvier 2023

PARIS, du 18 au 20 : La revue l'Encéphale organise son congrès sur le thème « **Le temps retrouvé** ». – Informations et inscriptions : Europa Organisation – 19, allée Jean-Jaurès – BP 61058 – 31015 TOULOUSE – ☎ 05 34 45 26 45 – 📧 insc-encephale@europa-organisation.com – 🌐 <https://www.encephale.com/Congres-de-l-Encephale-2023>

Mars 2023

PARIS, le 21 : L'École de Propédeutique à la Connaissance de l'Inconscient organise une journée de formation sur le thème « **Désir d'enfant, chez la femme et l'homme** ». – Informations et inscriptions : EPCI – 1 rue Pierre Bourdan – 75012 Paris – ☎ 01 43 07 89 26 – 🌐 www.epci-paris.fr

PARIS, le 24 : L'Association Française de Psychiatrie organise un colloque sur le thème « **L'actualité des pratiques psychothérapeutiques en psychiatrie** ». – Informations et renseignements : AFP – 45, rue Boussingault – 75013 PARIS – ☎ 01 42 71 41 11 – 📧 contact@psychiatrie-francaise.com – 🌐 www.psychiatrie-francaise.com

Mai 2023

PARIS, le 23 : L'École de Propédeutique à la Connaissance de l'Inconscient organise une journée de formation sur le thème « **Pulsion du savoir et ignorance** ». – Informations et inscriptions : EPCI – 1 rue Pierre Bourdan – 75012 Paris – ☎ 01 43 07 89 26 – 🌐 www.epci-paris.fr

À L'ÉTRANGER



vous annonce

sa XVI^{ème} Conférence

sur

Les parentalités

du 30 octobre au 6 novembre 2022

en Israël

avec le soutien de
l'Association Française de Psychiatrie

Renseignements et inscriptions auprès

de Madame FOËRY

au 06 22 09 48 92

ou par courriel :

copelfi@gmail.com

site :

<https://copelfi.fr>

LA LETTRE

☎ 01 42 71 41 11

La Lettre de Psychiatrie Française – 45, rue Boussingault – 75013 PARIS
courriel : secretariat@psychiatrie-francaise.com – 🌐 www.psychiatrie-francaise.com

Éditeur : Association Française de Psychiatrie / Syndicat des Psychiatres Français (AFP / SPF)

Tirage : 1 000 ex. – Dépôt légal : octobre 2022 – ISSN : 1157-5611

Directeur de la publication : François KAMMERER

Rédacteurs en chef : Jean-Yves COZIC, Nicole KOECHLIN

Comité de rédaction : Patricia ADAM, Maurice BENSOUSSAN, Michel BOTBOL, Jean-Pierre CAPITAIN, Sabine DEBULY, Jean-Louis GRIGUER, Simon-Daniel KIPMAN, Jean-Jacques KRESS, Lydia LIBERMAN-GOLDENBERG, David SOFFER, Pierre STAËL

Secrétaire de rédaction et Régie publicitaire : Valérie LASSAUGE

Mise en pages – Impression : Corlet Imprimeur – Condé-en-Normandie – N° 22010141



L'ASSOCIATION FRANÇAISE DE PSYCHIATRIE

PROPOSE une journée sur le thème

L'ACTUALITÉ DES PRATIQUES PSYCHOTHÉRAPEUTIQUES EN PSYCHIATRIE

le vendredi 24 mars 2023, à PARIS

ARGUMENT Les évolutions sociétales modifient nos pratiques médicales. L'Association Française de Psychiatrie porte historiquement les dimensions liées de la psychothérapie et de la psychiatrie. Ces dimensions structurent les actions du *Syndicat des Psychiatres Français*. La psychiatrie a toujours conjugué l'ouverture des espaces institutionnels ou hospitaliers avec l'exercice de proximité porté par les dimensions psychothérapeutiques de la pratique médicale. Le remboursement en 2022 d'actes d'accompagnement psychologique des psychologues à l'intérieur d'un parcours de soins agit en profondeur sur les pratiques professionnelles. Outre l'évaluation de l'incidence de cette décision, les psychiatres, riches de leurs expériences de travail en équipe, et de leur modélisation des échanges collaboratifs avec les généralistes, s'intéressent déjà aux évolutions de leurs pratiques dans cette nouvelle structuration d'espaces pluriprofessionnels.

En première partie consacrée aux perspectives du dialogue entre les tutelles (DGOS – CNAM – HAS) et les psychiatres nous ferons un focus sur un point d'étape du dispositif MonPsy, et sur des expériences de terrain d'organisation sanitaire. Le lien avec la médecine générale, les psychologues et les psychiatres sera abordé.

La pluralité des modalités d'exercice de la psychiatrie qu'il convient de promouvoir, inclut de façon prioritaire la question de la psychothérapie. Certains malentendus risqueraient d'en faire une entité à confier à d'autres. Les universitaires en psychiatrie témoigneront de la place de l'enseignement de la psychothérapie dans la formation initiale des psychiatres, pour permettre aux médecins en formation une approche ouverte et sensible de la psychiatrie. À partir des enjeux du développement professionnel continu, au-delà du seul débat sur les instituts de formation, les psychiatres experts des grands courants psychothérapeutiques viendront transmettre à partir de leur pratique, leur vision pour demain. Le psychiatre est-il toujours psychothérapeute comme son titre l'autorise, ou délègue-t-il et dans quel cadre la psychothérapie ? C'est notre nouvelle contribution pour une organisation des soins clarifiant le positionnement de chaque acteur comme celui du psychiatre pour maintenir un accès pour tous à des soins de qualité.

COMITÉ SCIENTIFIQUE ET D'ORGANISATION :

Maurice BENSOUSSAN, Sabine DEBULY, Bruno GALLET, Bertrand GILOT, Jean-Louis GRIGUER, François KAMMERER, Alain KSENSEE, Antoine LESUR, Lydia LIBERMAN-GOLDENBERG, Yves MANELA, Laurent SCHMITT, David SOFFER

Pour plus de précisions sur l'organisation de ce colloque,

merci de contacter le Secrétariat de l'Association Française de Psychiatrie :

45, rue Boussingault – 75013 PARIS – ☎ 01 42 71 41 11 – ✉ contact@psychiatrie-francaise.com

🌐 <https://psychiatrie-francaise.com>